



Vif succès de l'introduction de LAMARTHE sur Alternext d'Euronext Paris L'offre globale a été sursouscrite 4,4 fois.

Paris, le 13 avril 2006 - La Direction de la Société LAMARTHE est heureuse d'annoncer que l'admission de ses titres sur Alternext a rencontré un grand succès tant auprès des investisseurs institutionnels que des particuliers.

L'introduction en bourse s'est faite par une augmentation de capital de 388 513 actions, dont 50 675 actions nouvelles relevant de l'exercice de la clause d'extension, et par une cession de 84 459 actions. Au total, 472 972 actions ont été mises à la disposition du marché.

La demande globale a été 4,4 fois supérieure au nombre de titres proposés, hors clause d'extension. L'offre a été sursouscrite 2,7 fois par les actionnaires individuels et 5,1 fois par les investisseurs institutionnels.

Le prix par action a été fixé à 12,73 €.

L'allocation définitive des actions offertes est la suivante :

- 126 690 titres alloués au Public, sur la base d'une demande de 350 627 titres,
- 346 282 titres alloués aux investisseurs institutionnels au titre du Placement Global, sur la base d'une demande totale de 1 515 198 titres.

En conséquence, le capital de la Société LAMARTHE est désormais composé de 1 701 373 actions dont 27,7% sont détenus par le public. Le montant des fonds levés atteint 6,02 M€.

Une introduction en bourse pour accélérer la croissance

Cette augmentation de capital donne à LAMARTHE des ressources financières supplémentaires pour poursuivre sa politique de croissance interne. Elle répond à l'objectif de son Président, Mario Gardini, d'accroître la visibilité de la société et de lui donner les moyens de mener une politique de développement ambitieuse notamment en matière d'élargissement du réseau de distribution, de diversification de l'univers produit et de conquête de nouveaux marchés.

LAMARTHE remercie ses nouveaux actionnaires, institutionnels et particuliers pour l'intérêt et la confiance qu'ils lui ont témoignés, faisant de cette opération un succès.

Le règlement-livraison de l'Offre au public et du Placement Global est prévu le 20 avril 2006 et les actions seront négociées dès le vendredi 21 avril 2006 sur l'Alternext d'Euronext Paris.

Ne doit pas être publié, transmis, ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Partenaires de l'opération

Avenir Finance Corporate (Listing sponsor), IC Bourse/Invest Securities (Prestataires de services d'investissement) et Actus (Agence de communication financière).

Code ISIN : FR 0010311597 - Mnémonique : ALLMR

Plus d'informations sur le site www.lamarthe-finance.com

Contacts :

LAMARTHE

Mario Gardini
Président Directeur Général

Diane Lepel Cointet
Directrice marketing et communication

Mise à disposition du prospectus

ACTUS

Agnès Villeret
Relations Analystes / Investisseurs
01 53 67 36 39 / avilleret@actus.fr

Agnès Gilbert
Relations Presse
01 53 67 36 33 / 06 84 61 30 71 / agilbert@actus.fr

« Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°06-102 en date du 31 mars 2006 sont disponibles sans frais auprès de LAMARTHE, 19 avenue de l'opéra 75001 PARIS, et auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de LAMARTHE (www.lamarthe-finance.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux facteurs de risques, à savoir le paragraphe 4.

Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce document n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professional ») au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre ») ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes habilitées »). Les valeurs mobilières de la Société ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des valeurs mobilières de la Société ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.

Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publié, distribuée ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. LAMARTHE n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. »